

Jour de séance 68

le mardi 20 mai 2014

13 h

Prière.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 88, 87, 60, 74, 78, 79, 83, 2 et 84.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

85, *Loi sur le régime de pension des enseignants* ;
89, *Loi sur les emprunts de 2014* ;
90, *Loi modifiant la Loi sur l'expropriation*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 14 h 53, reprend à 14 h 59. M. Urquhart est au fauteuil au bureau du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry réassume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Il est unanimement convenu que le Comité plénier continue de siéger après 18 h afin de terminer l'étude des projets de loi 2 et 84.

La séance, suspendue à 18 h 30, reprend à 18 h 38.

La séance, suspendue à 18 h 42, reprend à 18 h 45.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de

comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 60, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;
- 74, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales* ;
- 78, *Loi modifiant la Loi de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick* ;
- 79, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement agricole* ;
- 83, *Loi modifiant la Loi sur la passation des marchés publics* ;
- 88, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants avec des amendements :

- 84, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative* ;
- 87, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 2, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h 48.